



Droits sur la santé impliquant le médecin généraliste

Par **Bladejo95**, le **25/03/2009** à **16:04**

je vous explique mon cas
au jour d'aujourd'hui je viens de découvrir que j'ai une jambe plus courte que l'autre, par conséquent je dois porter des semelles orthopédiques
longtemps, j'ai souffert d'une fatigue quotidienne qui m'empêchait de m'épanouir socialement à l'école, l'orthopédiste me dit qu'il faut mettre ça sur le compte de la jambe plus courte
je pose les questions suivantes le médecin généraliste est-il responsable de n'avoir pas su déceler cette anomalie? aurait-il pu m'épargner tant de souffrance(je n'exagère pas en disant cela imaginez la souffrance physique morale le fait de se dévaloriser par rapport aux autres)
enfin puis-je réclamer réclamation? parce qu'il ya bien eu faute! négligence de la part du praticien

merci d'avance pour vos réponses